

Département des Ressources Humaines
Service de Développement RH
2024 - 175

Le Président-directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale,

- Vu** le code général de la fonction publique ;
- Vu** le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;
- Vu** le décret n° 84-1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;
- Vu** le décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 modifié fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu** le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;
- Vu** le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels ;
- Vu** le décret n°2022-1750 du 30 décembre 2022 modifiant les règles statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Vu** l'arrêté du 17 août 2005 modifié relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;
- Vu** l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat,

DECIDE

Article unique : Les personnels dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade des Ingénieurs de Recherche Hors Classe au titre de l'année 2024 :

16 possibilités

Rang	Civilité	Agent	Grade	Structure	Directeur de structure	DR	BAP
1	Mme	Françoise LECAIGNARD	IR	U 1028	Laurent BEZIN	Auvergne-Rhône-Alpes	A/E
2	Mme	Muriel ANDRIEU	IR	U 1016	Florence NIEDERGANG	Paris-IDF Centre-Nord	A
3	M.	Didier LEMOINE	IR	Agence Comptable Principale (ACP)	Marie-Laure GRISELLE	Administration du Siège	J
4	Mme	Emmanuelle CLERIN	IR	U 968	Serge PICAUD	Paris-IDF Centre-Est	A
5	Mme	Loredana MARTIGNETTI	IR	U 900	Emmanuel BARILLOT	Paris-IDF Centre-Est	E

Rang	Civilité	Agent	Grade	Structure	Directeur structure	DR	BAP
6	M.	Philippe LIERE	IR	U 1195	Michael SCHUMACHER	Paris-IDF Sud	A/B
7	M.	Eric PEDRUZZI	IR	U 1135	Christophe COMBADIERE	Paris-IDF Centre-Est	A
8	Mme	Catherine CHEVALIER	IR	US 16	Laurent BECK	Grand Ouest	J
9	Mme	Chantal LAGRESLE-PEYROU	IR	CIC 1416	Marina CAVAZZANA	Paris-IDF Centre-Nord	A
10	Mme	Nathalie LELONG	IR	U 1153	Philippe RAVAUD	Paris-IDF Centre-Nord	A/D
11	M.	Christophe LECULIER	IR	US 3	Vincent LOTTEAU	Auvergne-Rhône-Alpes	A/G
12	M.	Mathieu DUCROS	IR	US 4	Daniel CHOQUET	Nouvelle Aquitaine	A/C
13	Mme	Sabrina SAHNOUN	IR	DR Paris-IDF Centre-Nord	Claire DE MARGUERIE	Paris-IDF Centre-Nord	J
14	M.	Philippe MELLET	IR	UMR Cnrs 5536	Sylvain MIRAUX	Nouvelle-Aquitaine	A/C
15	Mme	Anne-Dominique LODEHO-DEVAUCHELLE	IR	U 960	Etienne KOEHLIN	Paris-IDF Centre-Est	J
16	Mme	Véronique BLOUIN-TAVEL	IR	U 1089	Oumeya ADJALI	Grand Ouest	A

Fait à Paris, le 17 juin 2024

Le Président-directeur général

Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, le juge compétent est le juge administratif.